



EurILCA EUROPA CUP 2023

Co-ordinating Authority: EurILCA
entryeurilca@gmail.com - www.eurilca.org

NOTICE OF RACE

Last update: January 2 nd 2023.

Prevention of violence and incivilities

The FFVoile reminds us that sporting events are first and foremost a place for exchange and sharing, open and accessible to all.

As such, competitors and accompanying persons are asked to behave in all circumstances, on land and on the water, in a courteous and respectful manner, regardless of the origin, gender or sexual orientation of the other participants.

1 VALIDITY

The present NOR will be applied at those regattas constituting a series called EurILCA Europa Cup here below show in this calendar table

	Event Date	Venue	Entry closing date	Entry fee
1	March 24-26	Koper, Slovenia	17 march 2023	90 €
2	March 31-April 02	Lugano, Switzerland	21 march 2023	90 €
3	May 04-07	Riva del Garda, Italy	26 april 2023	120 €
4	May 26-29	Canet en Roussillon, France	18 may 2023	120 €
5	July 01-04	Warnemünder Woche, Germany	11 june 2023	120 €
6	August 24-26	Puck, Poland	15 july 2023	100 €
7	August 31-September 03	Donji Milanovac, Serbia	28 august 2023	50 €
8	September 07-10	Hungary, Balatonfüred	01 september 2023	100 €
9	December 16-19	Melliecha Bay, Malta	30 november 2023	100€
10	December 27-30	Hvar, Croatia	20 december 2023	90 €

The present NOR will be applied at those regattas constituting a series called EurILCA Europa Cup here below show in this calendar table

For more details about each venue, including, rental boats, late entry fees, accommodation and travel arrangements, link to the website of the organizers, you can click on the "Country-venue" in the table above.

For events in ITA, BEL and GER payments in advance are required as stated in NoR 6.5. Only when payment is completed the entry is confirmed. EurILCA could close earlier all three events if Pre entry and payment is reaching the limit. For those three events if the entry is reach there will be no late entries accepted and also on site.

For more details about each venue, including links to entry forms, late entry fees, accommodation and travel arrangements, please see point 20 Venue Information below or visit the EurILCA Europa Cup website at : <https://eurilca.eu/europacup/>

For the FRA event, the registration fee is 120€ until 18 April and from 19 April onwards a surcharge will apply and the registration fee will be : 150€ until the closing date of 18 May 2023.



EurILCA EUROPA CUP 2023

Co-ordinating Authority: EurILCA
entryeurilca@gmail.com - www.eurilca.org

AVIS DE COURSE

Last update: January 2 nd 2023.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1 VALIDITE

Le présent AC sera appliqué aux régates constituant une série appelée EurILCA Europa Cup. ci-dessous montre dans ce tableau calendrier

	Date événement	Lieu	Date de clôture inscription	Frais inscription
1	24-26 mars	Koper, Slovénie	17 mars 2023	90 €
2	31 mars-02 avril	Lugano, Suisse	21 mars 2023	90 €
3	04-07 mai	Riva del Garda, Italie	26 avril 2023	120 €
4	26-29 mai	Canet en Roussillon, France	18 mai 2023	120 €
5	01-04 juillet	Warnemünder Woche, Allemagne	11 juin 2023	120 €
6	24-26 août	Puck, Pologne	15 juillet 2023	100 €
7	31 août-03 septembre	Donji Milanovac, Serbie	28 août 2023	50 €
8	07-10 septembre	Hongrie, Balatonfüred	01 septembre 2023	100 €
9	16-19 décembre	Melliecha Bay, Malte	30 novembre 2023	100€
10	27-30 décembre	Hvar, Croatie	20 décembre 2023	90 €

Le présent NOR sera appliqué aux régates constituant une série appelée EurILCA Europa Cup. voir ci-dessous dans ce tableau de calendrier

Pour plus de détails sur chaque site, y compris la location de bateaux, les frais d'inscription tardive, l'hébergement et les arrangements de voyage, le lien vers le site Web des organisateurs, vous pouvez cliquer sur le "Pays - site" dans le tableau ci-dessus.

Pour les événements en ITA, BEL et GER, des paiements à l'avance sont requis comme indiqué dans le NoR 6.5. L'inscription n'est confirmée que lorsque le paiement est effectué. EurILCA pourrait clos avant la date limite de ces trois événements si le nombre de pré-inscriptions et de paiements atteint la limite. Pour ces trois événements, si la limite d'inscription est atteinte, aucune inscription tardive ne sera acceptée, y compris sur place.

Pour plus de détails sur chaque site, y compris les liens vers les formulaires d'inscription, les frais d'inscription tardive, l'hébergement et les arrangements de voyage, veuillez consulter le point 20 Informations sur les sites ci-dessous ou visiter le site Web de l'EurILCA Europa Cup à l'adresse suivante : <https://eurilca.eu/europacup/>

Pour l'évènement FRA, les frais d'inscription sont de 120€ jusqu'au 18 avril et à partir du 19 avril une majoration sera appliquer les frais d'inscription seront de : 150€ jusqu'à la date de clôture du 18 mai 2023.

2 RULES

- 2.1** Each regatta will be governed by the "rules" as defined in the World Sailing Racing Rules of Sailing (RRS). The prescriptions of the National Authority will not apply.
- 2.1** Chaque régata sera régie par les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) de World Sailing. Les prescriptions de l'Autorité Nationale ne s'appliqueront pas.
- 2.2** ILCA class rule 7 (a) is restricted as follows "only one person shall be on board whilst racing. The person shall be named on the entry form"
- 2.2** La règle de classe 7 (a) de l'ILCA est limitée comme suit : "une seule personne doit être à bord pendant la course. Cette personne doit être nommée sur le formulaire d'inscription".
- 2.3** Appendix P "Special Procedures for Rule 42" will apply with changes to include : allowing a jury initiated redress, points penalty for a first penalty given after finishing
- 2.4** If there is a conflict between languages the English text will prevail.
- 2.5** Sails shall have the full sail number AND NATIONAL LETTERS in accordance with the Class Rules and RRS. The national letters shall denote the National Authority of which the sailor is a member in accordance with RRS 75.2 and with 2.1 Entry regulations above. This changes RRS Appendix G 1.1.
- 2.6** Covid-19 protocol will apply depending of each country in coordination with their national Authority.

3 ADVERTISING

- 3.1** The event is "free advertising" as per World Sailing regulation 20.
- 3.2** Boats may be required to display advertising chosen and supplied by the organizing authority.

4 ELIGIBILITY AND ENTRY

- 4.1** On 1 March 2022, World Sailing published the following recommendations in reaction to the situation in Ukraine: <https://www.sailing.org/2022/03/01/world-sailing-statement-6/>. To help preserve the integrity and safety of the EurILCA U 21 European Championships, entries shall be open to competitors of all nationalities, but not to competitors holding only Russian or Belarussian nationality.
- 4.2** Only current fully paid members of ILCA may enter the regatta. These memberships shall be with the Fleet/District Association and with the World Sailing National Authority of the country, where the sailor normally sails, even though such place may not be his permanent residence; however, such member, for any valid reason and with the approval of both District Chairperson, may select instead the Fleet/District and the World Sailing National Authority in which he has permanent residence in accordance with the ILCA constitution article 10 (3) and ILCA rule part two article 9. The sailor can only be member of one Fleet/District Association. The World Sailing number of the sailor must be with the World Sailing National Authority as defined above. This rule does not apply to competitors holding only Russian or Belarussian nationality.
- 4.3** Required at registration:
- During registration each sailor will be required to show clear written evidence of current membership of their national class Association.
 - Sailors must have a valid World Sailing ID to enter a race. To register as an World Sailing Sailor go to: <http://members.sailing.org/sailors/profile.php>. To avoid scoring errors, sailors should ensure to use only one World Sailing ID for all entered regattas of the series.
 - For competitors in possession of an FFVoile Club Licence:
 - the valid FFVoile Club licence mentioning "competition" or - the FFVoile Club licence mentioning "membership" or "practising" accompanied by :
 - for minors, a certificate of completion of a questionnaire on the health of the minor athlete,
 - for adults, a medical certificate of no contraindication to the practice of sailing in competition dating from less than one year

2 REGLES

- 2.1** Chaque régata sera régie par les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) de World Sailing. Les prescriptions de l'Autorité Nationale ne s'appliqueront pas.
- 2.2** La règle de classe 7 (a) de l'ILCA est limitée comme suit: "une seule personne doit être à bord pendant la course. Cette personne doit être nommée sur le formulaire d'inscription".
- 2.3** L'annexe P "Procédures spéciales pour la règle 42" s'appliquera avec les changements suivants : permettre une réparation à l'initiative d'un jury, pénalité en points pour une première infraction donnée après l'arrivée.
- 2.4** En cas de traduction du présent avis de course, la version anglais prévaudra.
- 2.5** Les voiles doivent porter le numéro complet de la voile ET LES LETTRES NATIONALES conformément aux règles de classe et aux RRS. Les lettres nationales doivent indiquer l'Autorité Nationale dont le marin est membre conformément à la règle 75.2 des RCV et aux règles d'inscription 2.1 ci-dessus. Ceci modifie l'annexe G 1.1 des RCV.
- 2.6** Le protocole Covid-19 s'appliquera en fonction de chaque pays en coordination avec leur Autorité nationale.

3 PUBLICITÉ

- 3.1** L'événement est une "publicité libre" conformément à la règle 20 de World Sailing.
- 3.2** Les bateaux peuvent être tenus d'afficher de la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

4 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1** Le 1er mars 2022, World Sailing a publié les recommandations suivantes en réaction à la situation en Ukraine : <https://www.sailing.org/2022/03/01/world-sailing-statement-6/>. Pour aider à préserver l'intégrité et la sécurité des Championnats d'Europe U 21 EurILCA, les inscriptions seront ouvertes aux concurrents de toutes les nationalités, mais pas aux concurrents ayant uniquement la nationalité russe ou biélorusse.
- 4.2** Seuls les membres à jour de leur cotisation à l'ILCA peuvent s'inscrire à la régata. Ces adhésions doivent être faites auprès de l'association de classe et de l'autorité nationale de World Sailing du pays où le marin navigue normalement, même si ce lieu n'est pas sa résidence permanente ; cependant, ce membre, pour toute raison valable et avec l'approbation des deux présidents de district, peut choisir à la place la classe et l'autorité nationale de World Sailing dans lesquels il a sa résidence permanente, conformément à l'article 10 des statuts de l'ILCA conformément à l'article 10 (3) des statuts de l'ILCA et à l'article 9 de la deuxième partie du règlement de l'ILCA. Le marin ne peut être membre d'une seule Association de classe. Le numéro de World Sailing du marin doit être auprès de l'autorité nationale de World Sailing telle que définie ci-dessus. Autorité Nationale de World Sailing telle que définie ci-dessus. Cette règle ne s'applique pas aux concurrents possédant uniquement la nationalité russe ou biélorusse.
- 4.3** Exigence à l'inscription :
- Lors de l'inscription, chaque marin devra présenter une preuve écrite claire de son adhésion à l'association nationale de sa classe.
 - Les navigateurs doivent avoir une carte d'identité World Sailing valide pour s'inscrire à une course. Pour s'inscrire en tant que marin World Sailing, rendez-vous sur <http://members.sailing.org/sailors/profile.php>. Pour éviter les erreurs de pointage, les marins doivent s'assurer de n'utiliser qu'un seul identifiant World Sailing pour toutes les régates de la série.
 - Pour les marins en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- d) For each sailor who is not in possession of a FFVoile Club Licence, whether he/she is a foreigner or of French nationality living abroad:
- proof of valid civil liability insurance with a minimum cover of two million Euros
 - for minors, proof of completion of a questionnaire on the state of health of the minor athlete or, for adults, a medical certificate of no contraindication to the practice of sailing in competition dating from less than one year ago (written in French or English).

4.4 The sailor will be scored as member of the District they belong

5 RIGS AGE ELIGIBILITY AND CATEGORIES

5.1.a Proof of age will be required at registration

5.1.b Each sailor 18 years old on the first day of the regatta shall bring at registration a completed parent/guardian consent form. For the duration of the regatta, each sailor under 18 years old shall be supervised by the responsible adult named on the parent/guardian consent form sailor shall bring at registration a completed parent/guardian consent form. They take the minors' responsibility to race during the event.

5.1.c The responsible adult and competitor shall register together on site at the race office.

5.1.d Competitors are divided and scored in the following categories:

ILCA 7: Overall, Under 21 (born 2003-2006), Boys Under 19 (born 2005-2006),
ILCA 6 Women: Overall, Women Under 21 (born 2003-2006), Women Under 19 (born 2005-2008), Girls Under 17 (born 2007-2008)

ILCA 6 Men: Overall, Boys Under 19 (born 2005-2008), Boys Under 17 (born 2007-2008),

ILCA 4 Boys: Overall (born 2006-2011), Boys Under 16, (born 2008-2011)

ILCA 4 Girls: Overall, Girls Under 16 (born 2008-2011).

5.1.e The ILCA 4 eligibility is restricted to sailors who are born in 2011 or earlier having his/her 12th birthday before the first day of the race.

6 ENTRY PROCEDURES

6.1 Entries will be opened when the notice of race is published and limited as follows:

ILCA 4: 120 riders / ILCAL 6: 240 riders / ILCA7: 120 riders

6.2 To enter a Europa Cup regatta a sailor needs to be registered at the EurILCA.eu website and enter for the Europa Cup he wish to enter .

6.3 Application of entries must be submitted until the entry closing date as shown in table 1.

Registration until 18 April: €120 from 19 April 2023: €150

Yellow and blue identification sock to be ordered at registration: 10€ before 19 April 2023

6.4 When a sailor fills his first application to enter the regatta at the venue without having previously registered and completed the electronic form on the website (item 6.2 above) by the entry closing date,

6.4.a he must provide the World Sailing sailor ID to the organizers

6.4.b he must be registered in the website eurilca.eu,

- d) Pour chaque marin n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

4.4 Le marin sera comptabilisé comme membre du district auquel il appartient.

5 ELIGIBILITE ET CATEGORIES D'AGE POUR CHAQUE SERIE

5.1.a Une preuve d'âge sera demandée à l'inscription

5.1.b Chaque marin âgé de 18 ans le premier jour de la régata devra apporter à l'inscription un formulaire d'autorisation parentale des parents/tuteurs dûment rempli. Pendant toute la durée de la régata, chaque marin de moins de 18 ans doit être supervisé par l'adulte responsable nommé sur le formulaire de consentement des parents/tuteurs ; Ils prennent la responsabilité des mineurs pour courir pendant l'événement.

5.1.c L'adulte responsable et le concurrent doivent s'inscrire ensemble sur place au bureau de la course.

5.1.d Les concurrents sont répartis et notés dans les catégories suivantes :

ILCA 7 : classement général, Moins de 21 ans (né en 2003-2006), Garçons moins de 19 ans (né en 2005-2006),
ILCA 6 Femmes : classement général, Femmes moins de 21 ans (nées en 2003-2006), Femmes moins de 19 ans (nées en 2005-2008), Filles moins de 17 ans (nées en 2007-2008).

ILCA 6 Hommes : Classement général, garçons de moins de 19 ans (nés en 2005-2008), garçons de moins de 17 ans (nés en 2007-2008),

ILCA 4 Garçons : classement général, (né en 2006-2011), Garçons moins de 16 ans, (né en 2008-2011)

ILCA 4 Filles : classement général, Filles moins de 16 ans (nées 2008- 2011).

5.1.e L'éligibilité à l'ILCA 4 est limitée aux marins qui sont nés en 2011 ou avant et qui auront 12 ans avant le premier jour de la course.

6 PROCÉDURES D'INSCRIPTION

6.1 Les inscriptions seront ouvertes lorsque l'avis de course sera publié et limité comme suit :

ILCA 4 : 120 coureurs / ILCAL 6 : 240 coureurs / ILCA7 : 120 coureurs

6.2 Pour s'inscrire à une régata de la Coupe Europa, un marin doit être enregistré sur le site EurILCA.eu et s'inscrire à la Coupe Europa à laquelle il souhaite participer.

6.3 Les demandes d'inscription doivent être soumises jusqu'à la date de clôture des inscriptions comme indiqué dans le tableau 1.

Inscription jusqu'au 18 avril : 120 € à partir du 19 avril 2023 : 150 €

Chaussette identification jaune et bleu à commander lors de l'inscription : 10€ avant le 19 avril 2023

6.4 Lorsqu'un marin remplit sa première demande d'inscription à la régata sur place sans s'être préalablement inscrit et avoir rempli le formulaire électronique sur le site Internet (point 6.2 ci-dessus) avant la date de clôture des inscriptions,

6.4.a Il doit fournir la carte d'identité de World Sailing aux organisateurs.

6.4.b il doit être enregistré sur le site eurilca.eu,

- 6.4.c** if it does not follow those prescriptions, the regatta's result cannot be scored in the EurILCA Europa Cup Trophy.
- 6.4.d** to his boat will be charged the late entry fee (some EurILCA Europa Cups required also an early payment before the closing date of entry to avoid late entry fees)
- 6.4.e** his application will not necessarily be accepted at discretion of Organising Authority.
- 6.5** Entry fee payment is normally due on site (Some exceptions).
When the event's organizing committee requires the payment of the entry fee till the entry closing date, and that has been reported in the essential information page published at the Eurilca website, and to do this the sailor must fill the organizer's electronic form, for the event organizer to pay on line.
The application made on the Eurilca website will be the proof of entry and no additional late entry fee must be charged to the sailor except when payment is required by the organiser prior to the entry closing
- 6.6** Any sailor who has not finalized the registration at the race office of the organizing club, by the registration closing time, will be removed from the list of sailors and will not be scored at that event.
This also applies to sailors who have not complied with all other entry requirements.
- 6.7** After the closure of the registration, crew substitution of the registered sailor is not permitted.
- 7 SCHEDULE**
- 7.1** There are two races a day and 2 races on the last day. A third race may be sailed when in delay with the program, with the agreement of the EurILCA representative. Never a fourth race may be sailed in the same day, if that happens, cannot be counted in the score.
- 7.2** The race committee may decide to split some or all of the classes into groups where each class has more than 60 entries. This split is mandatory if the entries of a single class are more than 85. A grouping system will be used and the colours will be re-assigned every day as specified in the sailing instructions.
- 7.3** If the fleet is split as per 7.2 above, and at least 4 races were sailed, the following days the fleet will be divided in Gold and Silver fleets (and bronze and emerald if in case) and raced in "finals" format.
- 8 PROGRAMS**
- 8.1** The programs of the individual regattas are detailed on the event mini-site of each EurILCA Europa Cup regatta located on the eurilca.eu website. Information regarding the time and date of the first start the first day of racing and last start possible on the last day are also located on the event mini-site of each regatta. The notice of race of the EurILCA Europa Cup is a general document which includes all contents of the event mini-site of each regatta. A separate notice of race can be published as long as it contains what is in the general notice of race. Further information may be obtained from the website of the organising club and / or the Notice of Race of the individual regatta if any.
- 9 BOATS AND EQUIPMENT**
- 9.1** All competitors shall use only one hull, sail, mast, boom, centreboard and rudder. The Europa Cup trophy will be sailed in Laser class boats as recognized by World Sailing , commonly sold under the brand name "ILCA" or "Laser". All boats must have a valid World Sailing Plaque attached in accordance with the ILCA class rules to the aft face of the cockpit.

- 6.4.c** s'il ne respecte pas ces prescriptions, le résultat de la régates ne pourra pas être comptabilisé dans le Trophée EurILCA Europa Cup Trophée.
- 6.4.d** Si une personne ne respecte pas ces prescriptions, le résultat de la régates ne pourra pas être comptabilisé dans le Trophée de la Coupe EurILCA, avant la date limite d'inscription pour éviter les frais d'inscription tardive)
- 6.4.e** sa candidature ne sera pas nécessairement acceptée à la discrétion de l'Autorité Organisatrice.
- 6.5** Le paiement des droits d'inscription est normalement dû sur place (quelques exceptions).
Lorsque le comité organisateur de l'événement exige le paiement des droits d'inscription avant la date de clôture des inscriptions, et que cela a été signalé dans la page d'informations essentielles publiée sur le site Web d'Eurilca, et pour ce faire, le marin doit remplir le formulaire électronique de l'organisateur, pour que l'organisateur de l'événement puisse effectuer le paiement en ligne.
La demande faite sur le site Web d'Eurilca sera la preuve de l'inscription et aucun frais supplémentaire d'inscription tardive ne sera facturé au marin, sauf en cas de paiement anticipé. Aucun frais supplémentaire d'inscription tardive ne sera facturé au marin, sauf si le paiement est exigé par l'organisateur avant la clôture des inscriptions.
- 6.6** Tout marin qui n'a pas finalisé son inscription au bureau de course du club organisateur, avant l'heure de clôture des inscriptions, sera retiré de la liste des marins et ne sera pas comptabilisé lors de cet événement.
Ceci s'applique également aux marins qui ne se sont pas conformés à toutes les autres conditions d'inscription.
- 6.7** Après la clôture des inscriptions, la substitution d'équipage du marin inscrit n'est pas autorisée.
- 7 BRASSAGE**
- 7.1** Il y a deux courses par jour et deux courses le dernier jour. Une troisième course peut être disputée en cas d'un retard sur le programme, avec l'accord du représentant de l'EurILCA. En aucun cas une quatrième course ne peut être courue dans même jour, si cela se produit, elle ne peut être comptabilisée dans le score.
- 7.2** Le comité de course peut décider de diviser une partie ou la totalité des classes en groupes si chaque classe a plus de 60 participants. Cette répartition est obligatoire si les inscriptions d'une même classe sont supérieures à 85. Un système de regroupement sera utilisé et les couleurs seront réattribuées chaque jour comme spécifié dans les instructions de course.
- 7.3** Si la flotte est divisée selon le point 7.2 ci-dessus, et qu'au moins 4 courses ont été courues, les jours suivants la flotte sera divisée en flottes Or et Argent (et bronze et émeraude le cas échéant) et courue en format "finale".
- 8 PROGRAMME**
- 8.1** Les programmes des régates individuelles sont détaillés sur le mini-site de chaque régates de l'EurILCA Europa Cup situé sur le site eurilca.eu. Les informations concernant l'heure et la date du premier départ le premier jour de course et le dernier départ possible le dernier jour se trouvent également sur le mini-site de chaque régates. L'avis de course de l'EurILCA Europa Cup est un document général qui inclut tous les éléments suivants contenu du mini-site de l'événement de chaque régates. Un avis de course séparé peut être publié pour autant qu'il contienne ce qui est dans l'avis de course général. De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site Internet du club organisateur et / ou de l'avis de course de la régates individuelle, le cas échéant.
- 9 BATEAUX ET EQUIPEMENT**
- 9.1** Tous les concurrents doivent utiliser une seule coque, une seule voile, un seul mât, une seule bôme, une seule dérive et un seul gouvernail. Le trophée de l'Europa Cup sera disputé sur des bateaux de la classe Laser, tels que reconnus par World Sailing et vendus sous la marque "ILCA" ou "Laser". Tous les bateaux doivent avoir une plaque World Sailing valide fixée conformément aux règles de classe ILCA sur la face arrière du cockpit.

9.2 Sails shall have the full sail number and NATIONAL LETTERS in accordance with the Class Rules and the RRS. The national letters shall denote the National Authority of which the sailor is a member in accordance with RRS 75.2 and with the Notice of Race clause 4.1 Eligibility and Entry Regulations. This changes RRS Appendix G 1.1.

9.3 Women competitors shall place a red diamond on each side of their sail (back to back) in compliance with ILCA class rule 4(g).

10 MEASUREMENTS/ INSPECTION

10.1 Boat and equipment may be inspected at any time for compliance with the class rules, wet clothing rules and sailing instructions at the discretion of the technical committee.

10.2 Inspection of the sails might be performed before the beginning of the event and before registration.

11 SAILING INSTRUCTIONS

The approved Sailing instructions for the EurILCA Europa Cup 2023 will be posted on the Official Notice Board (electronic) and the EurILCA website if received on time.

12 THE COURSES

Trapezoid courses will be used with inner and outer loops or windward leeward courses.

13 PROTESTS AND PENALTY SYSTEM

13.1 Decisions of the jury will be final as provided in rule 70.5.

13.2 Scoring penalties will be applied as specified in sailing instructions.

14 SCORING

14.1 The single EurILCA Europa Cup regattas

14.1.a Where a fleet is split into Gold and Silver groups, the 1st ranked in the silver fleet will be ranked in the subsequent place of the gold fleet; that concept is extended when we have more groups, bronze and emerald.

14.1.b Where men and women fleets sail together (in ILCA 6 and ILCA 4 Fleets) the men and women will be ranked separately by simply extracting the women's positions from the overall positions and rescored as 1st, 2nd, ... etc.

14.2 The EurILCA Europa Cup 2023 overall

The assigned score corresponds to the final position in each event.

Sailors sailing a boat only scored as DNC, DNF, DNS, DSQ, DNE, OCS, UFD, NSC, BFD will have a score equal to the number of entries plus one.

Sailors having not yet sailed any event, will take 3 times the score based on the higher number of competitors in the same class plus one. Each time they sail a regatta, that penalty will be substituted by his score taken at the respective event.

The sum of the best 3 scores (lower) at Europa Cup regattas determines the competitor's total ranking score.

Scoring for series results in any of these above categories shall be made by extraction from the overall series results without rescoring.

The Europa Cup trophy final ranking will be available at www.eurilca.eu after the Last EurILCA Europa Cup of the year.

9.2 Les voiles doivent porter le numéro de voile complet et les LETTRES NATIONALES conformément aux règles de classe et aux RCV. Les lettres nationales doivent indiquer l'autorité nationale dont le marin est membre conformément à la règle 75.2 des RCV et à la clause 4.1 de l'avis de course sur l'éligibilité et les règles d'inscription. Ceci modifie l'annexe G 1.1 des RCV.

9.3 Les compétitrices doivent placer un losange rouge de chaque côté de leur voile (dos à dos) conformément à la règle de classe 4(g) de l'ILCA.

10 JAUGE

10.1 Le bateau et l'équipement peuvent être inspectés à tout moment pour vérifier la conformité avec les règles de classe, les règles de vêtements humides et les instructions de navigation, à la discrétion du comité technique.

10.2 L'inspection des voiles peut être effectuée avant le début de l'épreuve et avant l'inscription.

11 INSTRUCTION DE COURSE

Les instructions de course approuvées pour l'EurILCA Europa Cup 2023 seront affichées sur le tableau d'affichage officiel (électronique) et sur le site Internet de l'EurILCA si elles sont reçues à temps.

12 PARCOURS

Des parcours trapézoïdaux seront utilisés avec des boucles intérieures et extérieures ou des parcours au vent sous le vent.

13 PROTESTATIONS ET SYSTÈME DE PÉNALITÉS

13.1 Les décisions du jury seront définitives, comme le prévoit la règle 70.5.

13.2 Les pénalités seront appliquées comme spécifié dans les instructions de course.

14 CLASSEMENTS

14.1 Les régates uniques de la Coupe d'Europe EurILCA

14.1.a Lorsqu'une flotte est divisée en groupes or et argent, le 1er classé de la flotte argent sera classé à la place suivante de la flotte d'or ; ce concept est étendu lorsque nous avons plus de groupes, bronze et émeraude.

14.1.b Lorsque les flottes masculines et féminines naviguent ensemble (dans les flottes ILCA 6 et ILCA 4), les hommes et les femmes seront classés séparément en extrayant simplement le classement des femmes du classement général et en notant celles-ci comme 1ère 2ème, etc

14.2 Le classement général de l'EurILCA Europa Cup 2023

Le score attribué correspond à la position finale dans chaque épreuve.

Les marins naviguant sur un bateau uniquement classé DNC, DNF, DNS, DSQ, DNE, OCS, UFD, NSC, BFD auront un score égal au nombre d'inscrits plus un.

Les marins n'ayant pas encore participé à une épreuve auront 3 fois le score basé sur le nombre le plus élevé de concurrents dans la même classe plus un, chaque fois qu'ils participeront à une régata, cette pénalité sera remplacée par son score pris lors de l'épreuve respective.

La somme des 3 meilleurs scores (inférieurs) aux régates de l'Europa Cup détermine le score total de classement du marin.

La notation des résultats de la série dans l'une des catégories ci-dessus se fait par extraction des résultats globaux de la série sans recomptage.

Le classement final du trophée de la Coupe Europa sera disponible sur www.eurilca.eu après la dernière Coupe Europa EurILCA de l'année.

15 PRIZES

15.1 PRIZES ASSIGNMENT BY CATEGORY.

Prizes are assigned following age categories as per item 5.1.d

ILCA 7 : Overall, Under 21 (born 2003-2006), Men Under 19 (born 2005-2006) ·

ILCA 6 Women : Overall, Women Under 21 (born 2003-2008), Women Under 19 (born 2006-2008), Girls Under 17 (born 2007-2008)

ILCA 6 Men: Overall, Boys Under 19 (born 2005-2008), Boys Under 17 (born 2007-2008)

ILCA 4 Boys: Overall (born 2006-2011), Boys Under 16, (born 2008 – 2011) ·

ILCA 4 Girls : Overall , Girls Under 16 (born 2008 – 2011).

Additional prizes can be awarded by the organisers.

15.2 EurILCA Europa Cup 2023 regatta and EurILCA Europa Cup Overall trophy

- Prizes will be awarded to at the first 3 places in each overall category and for the first in each sub category noted in item 15.1 above for a EurILCA Europa Cup for a EurILCA Europa Cup regatta.

- EurILCA prizes will be awarded for the EurILCA Europa Cup overall Trophy. In 2023, brand new sails will be awarded to each winner of an overall category. Competitors who have participated in at least 3 of the Europa Cup regattas during 2023 will be in a draw for a brand new sail. One sail will be draw for each overall ranking except the winner (who is receiving already one sail).

16 SAFETY

16.1 Competitors shall wear personal flotation devices at all times when afloat, except briefly when changing or adjusting clothing or personal equipment. Wet suits and dry suits are not personal flotation devices.

16.2 Each event may introduce a Check-in and Check-out system, which will be detailed in the Sailing Instructions for each relevant event.

17 TEAM AND SUPPORT VESSELS

Team and support boats must, at all times while afloat, be visibly identified by the country name, national letters or national flag of the team they represent. They must complete an online accreditation form prior to arrival on site: <https://www.metaserv.org/ilca/bat.php> - registration fee : 20€ - (tee-shirt / pasta party at the end of the race)

18 RIGHTS TO USE NAME AND LIKENESS

By participating in this event, competitors automatically grant to the organizing authority and the event sponsors the right, in perpetuity, to make, use, and show at their discretion, any photographs, audio and video recordings, and other reproductions of them made at the venue or on the water from the time of their arrival at the venue, until their final departure, without compensation.

19 LIABILITY

19.1 The Sailing Clubs, the National Authorities, EurILCA, their officers, members and volunteers do not accept liability for loss of life or property, personal injury or damage caused by or arising out of the EurILCA Europa Cup Series regattas

15 PRIX

15.1 ATTRIBUTION DES PRIX PAR CATÉGORIE.

Les prix sont attribués selon les catégories d'âge conformément au point 5.1.d.

- ILCA 7 : Classement général, Hommes moins de 21 ans (nés en 2003-2006), Hommes moins de 19 ans (nés en 2005-2006)
- ILCA 6 Femmes : Classement général, Femmes moins de 21 ans (nées en 2003-2008), Femmes moins de 19 ans (nées en 2006-2008), Filles moins de 17 ans (nées en 2007-2008).
- ILCA 6 Hommes : Classement général, Garçons moins de 19 ans (nés 2005-2008), Garçons moins de 17 ans (nés 2007-2008)
- ILCA 4 Garçons : Classement général (né en 2006-2011), Garçons moins de 16 ans, (né en 2008 - 2011)
- ILCA 4 Filles : Classement général, Filles moins de 16 ans (nées de 2008 à 2011).

Des prix supplémentaires peuvent être attribués par les organisateurs.

15.2 Régate de la Coupe d'Europe EurILCA 2023 et trophée général de la Coupe d'Europe EurILCA.

Des prix seront attribués aux 3 premières places de chaque catégorie générale et aux premiers de chaque sous-catégorie mentionnée au point 15.1 ci-dessus pour une régate de la Coupe d'Europe EurILCA.

Des prix EurILCA seront attribués pour le trophée général de la Coupe Europa EurILCA. En 2023, des voiles neuves seront attribuées à chaque vainqueur d'une catégorie générale. Les concurrents ayant participé à au moins 3 régates de l'Europa Cup en 2023 participeront à un tirage au sort pour une voile neuve. Une voile sera tirée au sort pour chaque classement général, sauf pour le vainqueur (qui reçoit déjà une voile).

16 SECURITE

16.1 Les concurrents doivent porter des vêtements de flottaison individuels en tout temps lorsqu'ils sont à flot, sauf brièvement lorsqu'ils changent ou ajustent leurs vêtements ou leur équipement personnel. Les combinaisons humides et les combinaisons sèches ne sont pas des vêtements de flottaison individuels.

16.2 Chaque épreuve peut introduire un système d'émargement aller et retour, qui sera détaillé dans les Instructions de Course de chaque épreuve concernée. Instructions de course pour chaque épreuve concernée.

17 BATEAUX D'EQUIPE ET ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux d'équipe et accompagnateurs doivent, à tout moment lorsqu'ils sont l'eau, être identifiés de manière visible par le nom du pays avec les lettres nationales ou le drapeau national de l'équipe qu'ils représentent. Ils doivent remplir un formulaire d'accréditation en ligne avant l'arrivée sur site : <https://www.metaserv.org/ilca/bat.php> - frais d'inscription : 20€ - (teeshirt / pasta party en fin de course)

18 DROIT A L'IMAGE

En participant à cet événement, les concurrents accordent automatiquement à l'autorité organisatrice et aux sponsors de l'événement le droit, sans limite de durée, de faire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, toute photographie, tout enregistrement audio et vidéo, et toute autre reproduction d'eux faite sur le site ou sur l'eau à partir du moment de leur arrivée sur le site, jusqu'à leur départ définitif.

19 RESPONSABILITE

19.1 Les clubs de voile, les autorités nationales, EurILCA, leurs dirigeants, membres et bénévoles n'acceptent aucune responsabilité pour les pertes de vie ou de biens, les blessures ou les dommages causés par ou découlant des régates de la série EurILCA Europa cup.

- 19.2** Competitors participate in the event entirely at their own risk. See RCV 3, Decision to Race. The organizing authority will not accept any liability for material damage or personal injury or death sustained in conjunction with or prior to, during, or after the event.
- 19.3** The establishment of the Notice of Race and the Sailing Instructions in no way limits or reduces the complete and unlimited responsibilities of a competitor being solely and entirely responsible for the management of a boat he or she is sailing.
- 19.4** A competitor shall maintain their boat in a safe and seaworthy condition.
- 19.5** A competitor is wholly and exclusively responsible for third party liability insurance on the boat that he or she is sailing and for his or her personal accident and health insurance. Insurance requirements details for each regatta can be found in the regatta information below.
- 20 INSURANCE**
- 20.1** Each participating boat shall be insured with valid third-party liability insurance with a minimum cover of € 2,000,000 (2 million Euros) per event or equivalent there of in any other currency.
- 20.2** Each competitor is wholly and exclusively responsible for third party liability insurance on the boat that he or she is sailing and for his or her personal accident and health insurance.
- 20.3** Each competitor is wholly and exclusively responsible to maintain his boat in a safe and seaworthy condition checking it before go afloat.
- 21 Event Quality assurance**
The EurILCA representative
- 21.a** The EurILCA appoints a representative who will be responsible of the Europa Cup regatta Quality Assurance; he will be call to fill an assessment form about the regatta. The representative can be an already EurILCA District Officer or an experienced in the class.
- 21.b** The representative will be on site to cooperate with the local EurILCA District Officer, the Organizing Committee Chairman, the PRO, the Jury Chairman for the best success of the event and for any matter related to EurILCA or the Sailing Instructions.
- 21.b.1** He/she will take the decisions with PRO / RC / OC about the daily regatta's schedule and about safety when there are weather or wind unfavorable conditions.
- 21.b.2** Every further changes in Sis made on-site must be approved by the Eurilca Representative in cooperation with the organisers, race committee and the jury.
- 21.c** The competitors, may refer to him/her for any question or need raised at the event. He will refer to the PRO /OC to clarify or solve any issue.
- 21.d** The competitors, after the regatta may receive an e.mail asking to fill a survey about the regatta.
- 22 ADDITIONAL INFORMATION**
Additional information will be notified either from the EurILCA or from individual organising clubs or organising clubs or by email to the organiser: contact@voileca.net
- 23 CHANGES TO THE NOTICE OF RACE**
This Notice of Race may be subject to amendments which will be identified in the Notice of Race and noted on the top of this Notice of race.

- 19.2** Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir RCV 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages matériels ou les blessures corporelles ou la mort subis en relation avec ou avant, pendant ou après l'événement
- 19.3** L'établissement de l'avis de course et des instructions de course ne limite ou ne réduit en rien les responsabilités complètes et illimitées d'un concurrent qui est seul et entièrement responsable de la gestion du bateau qu'il conduit.
- 19.4** Un concurrent doit maintenir son bateau dans un état sûr et en état de naviguer.
- 19.5** Un concurrent est entièrement et exclusivement responsable de l'assurance responsabilité civile du bateau qu'il conduit et de son assurance personnelle accident et santé. Les détails des exigences en matière d'assurance pour chaque régates se trouvent dans les informations sur les régates ci-dessous.
- 20 ASSURANCE**
- 20.1** Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile valide avec une couverture minimale de 2 000 000 € (2 millions d'euros) par événement ou l'équivalent dans toute autre devise.
- 20.2** Chaque concurrent est entièrement et exclusivement responsable de l'assurance responsabilité civile du bateau sur lequel il / elle navigue et de son assurance personnelle accident et santé.
- 20.3** Chaque concurrent est entièrement et exclusivement responsable de maintenir son bateau en état de sécurité et de navigabilité de le vérifier avant de le mettre à flot.
- 21 ASSURANCE EVENEMENT**
Le représentant d'EurILCA
- 21.a** L'EurILCA nomme un représentant qui sera responsable s'assure de la qualité des régates de l'Europa Cup. Affirmation ; il et elle sera appelé à remplir un formulaire d'évaluation de la régates. Le représentant peut être un officier de district d'EurILCA ou une personne expérimentée dans la classe.
- 21.b** Le représentant sera sur place pour coopérer avec le responsable local du district EurILCA, le président du comité d'organisation, le PRO, le président du jury, etc pour le meilleur succès de l'événement et pour toute question relative à EurILCA ou aux Instructions de Course.
- 21.b.1** Il/elle prendra les décisions avec le PRO / CC / AO sur le programme quotidien de la régates et sur la sécurité. Lorsqu'il y a des conditions météorologiques ou de vent défavorable.
- 21.b.2** Toute modification ultérieure de IC effectuée sur place doit être approuvée par le représentant d'Eurilca en collaboration avec les organisateurs, le comité de course et le jury.
- 21.c** Les concurrents, peuvent se référer à lui pour toute question ou besoin soulevé lors de l'événement. Il se référera au PRO /AO pour clarifier ou résoudre tout problème.
- 21.d** Les concurrents, après la régates, peuvent recevoir un courrier électronique leur demandant de remplir un questionnaire sur la régates.
- 22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**
Des informations supplémentaires seront communiquées soit par l'EurILCA, soit par les clubs organisateurs individuels ou par mail à l'organisateur : contact@voileca.net
- 23 MODIFICATIONS DE L'AVIS DE COURSE**
Cet avis de course peut faire l'objet de modifications qui seront identifiées dans l'avis de course et notées en haut de cet avis de course.

APPENDIX 1 Notice of race

Boat rental

Annexe 1 Avis de course

Location bateaux

	
	
<p>EUROPA CUP CANET PERPIGNAN 25 / 29 MAI 2023</p> <p>Prix : 600,00 €</p>	<p>LOCATION / CHARTER RIB</p> <p>Du Prix 200,00 €</p>
<p>https://www.marconyachting.com/fr/location/864-europa-cup-canet-perpignan-25-29-mai-2023.html</p>	<p>https://www.marconyachting.com/fr/ribs-charter-semi-rigide/420-167-location-charter-rib.html#/79-nombre-de-jours-de-location-1-jour</p>

	
	
<p>EUROPA CUP CANET PERPIGNAN 25 / 29 MAI 2023</p> <p>Prix : 600,00 €</p>	<p>LOCATION / CHARTER RIB</p> <p>Du Prix 200,00 €</p>
<p>https://www.marconyachting.com/fr/location/864-europa-cup-canet-perpignan-25-29-mai-2023.html</p>	<p>https://www.marconyachting.com/fr/ribs-charter-semi-rigide/420-167-location-charter-rib.html#/79-nombre-de-jours-de-location-1-jour</p>

APPENDIX 2 Notice of race
Accommodation rental



CANET
EN ROUSSILLON

OFFICE DE TOURISME
Tél. +33 (0)4 68 86 72 00
Fax +33 (0)4 68 86 72 12

Nous contacter >

Commande de brochures >

Tourist office : <http://www.ot-canet.fr>
Contact us: <http://www.ot-canet.fr/contact.php>

Annexe 2 Avis de course
Location logements



CANET
EN ROUSSILLON

OFFICE DE TOURISME
Tél. +33 (0)4 68 86 72 00
Fax +33 (0)4 68 86 72 12

Nous contacter >

Commande de brochures >

Office du tourisme : <http://www.ot-canet.fr>
Nous contacter : <http://www.ot-canet.fr/contact.php>

Restrictions on the use of water resources
Prefectoral decree n° DDTM/SER/2022214-0002 of 24 February 2023

In view of the drop in the level of the water tables and the meteorological forecasts which do not allow a significant improvement to be envisaged, and in order to preserve the resource to ensure essential needs in the coming months, the prefect of the Pyrénées-Orientales department has decided, in application of the environmental code, to restrict certain non-essential uses satisfied by the groundwater. Thus, the following are prohibited

- The withdrawal of water for filling private swimming pools for single-family use, with the exception of the first use of water after the construction of the pool. This does not apply to the water replenishment required during the season, whatever the resource used;
- The washing of vehicles outside of professional stations, except for vehicles with a regulatory obligation and for organs linked to safety;
- The operation of public fountains in open circuit;
- The cleaning of terraces and facades that are not being worked on;
- The washing of roads, except for sanitary requirements and excluding automatic sweepers and scrubbers;
- The watering of lawns, roundabouts, public and private green spaces and ornamental gardens, with the exception of young plants less than three years old, with an express request for exemption;
- The watering of sports areas of all kinds and golf courses, with the exception of "greens and tees" and sports fields (strictly limited to the playing areas of the main courses), the watering of which is authorised for a period of 4 hours, but prohibited from 6 a.m. to 8 p.m.;
- The watering of vegetable gardens from 8 a.m. to 8 p.m.;
- Watering of vegetable gardens from 8 a.m. to 8 p.m.; Taking water to fill or maintain the level of recreational water bodies for personal use;
- The use of beach showers.

FFv Environmental Charter

The French Sailing Federation joined more than 40 federations and sports event organisers in signing the "Charter of Eco Responsible Commitments" proposed by the Ministry of Sports' Sport and Sustainable Development mission. This charter, drafted in collaboration with the WWF, has now evolved.

**In accordance with the prefectural decree, we will not set up water points for rinsing the equipment.
Fountains will be installed on the site to fill your water bottles.**

Restrictions sur l'usage de la ressource en eau
Arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2022214-0002 du 22 février 2023

Au vu de la baisse du niveau des nappes et des prévisions météorologiques ne permettant pas d'envisager une amélioration significative et afin de préserver la ressource pour assurer les besoins essentiels dans les mois à venir, le préfet du département des Pyrénées-Orientales a décidé, en application du code de l'environnement, de limiter certains usages non essentiels satisfaits par les eaux souterraines. Ainsi, sont interdits :

- Le prélèvement de l'eau pour le remplissage des piscines privées à usage unifamilial, exception faite de la première mise en eau après construction du bassin. Cela ne concerne pas les appoints en eau nécessaires au cours de la saison quelle que soit la ressource mobilisée ;
- Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire et pour les organes liés à la sécurité ;
- Le fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert ;
- Le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux ;
- Le lavage des voiries sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques ;
- L'arrosage des pelouses, des ronds-points, des espaces verts publics et privés et des jardins d'agrément à l'exception des jeunes plants de moins de trois ans sur demande expresse de dérogation ;
- L'arrosage des espaces sportifs de toute nature et des terrains de golf à l'exception des « greens et départs » et des terrains de sport (limités strictement aux aires de jeu des terrains principaux) dont l'arrosage est autorisé sur une plage de 4 h et toutefois interdit de 6 h à 20 h ;
- L'arrosage des jardins potagers de 8 h à 20 h ;
- Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel ;
- L'usage des douches de plage.

Charte environnementale FFv

La Fédération Française de Voile avait rejoint plus de 40 fédérations et organisateurs d'événements sportifs pour signer la « Charte des engagements Eco responsables » proposée par la mission Sport et Développement Durable du Ministère des Sports. Cette charte rédigée en collaboration avec l'association WWF a aujourd'hui évolué.

**Conformément à l'arrêté préfectoral, nous ne mettrons pas en place des points d'eau pour le rinçage du matériel.
Des fontaines seront installées sur le site pour remplir vos gourdes**

L'organisation